

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ
DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA
SÛRETÉ ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE
FOOTBALL ET AUTRES MANIFESTATIONS
SPORTIVES (STCE n° 218)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 4 mai 2023

T-S4(2023)12

**3^{ème} réunion du Comité
sur la sécurité et la sûreté
des événements sportifs (T-S4)**

Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)

Hybride

19-20 avril 2023

LISTE DE DÉCISIONS

Lors de sa troisième réunion tenue à Strasbourg les 19-20 avril 2023, le Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs de la Convention de Saint-Denis ("T-S4" ou "Comité de Saint-Denis") :

1. Adopte l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure dans le document T-S4(2023)4 ;
2. Prend note du petit-déjeuner de travail avec les ambassadeurs organisé afin de promouvoir davantage la Convention de Saint-Denis et le secteur du sport et, dans le même but, invite les délégations, le cas échéant, à communiquer régulièrement avec leurs Représentations permanentes auprès du Conseil de l'Europe ;
3. Prend note de la réunion annuelle entre la Secrétaire Générale et les présidents des organes de suivi et consultatifs, ainsi que des futures réunions de coordination entre les secrétariats de ces organes ;
4. Prend note avec intérêt du Quatrième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe (16-17 mai 2023, Reykjavik, Islande) ;
5. Adopte à l'unanimité la version révisée de son Règlement intérieur, avec ses cinq annexes (liste des observateurs, mandats des trois groupes consultatifs et du groupe de travail ad hoc sur l'UEFA EURO 2024 - Allemagne), telle qu'elle figure dans le document T-S4 (2021)14 rev4 ;
6. Décide à l'unanimité de restreindre la participation du Bélarus, en tant qu'Etat observateur, aux travaux du Comité, avec effet immédiat ;
7. Procède aux élections pour le Bureau, le Président du Groupe de travail ad hoc sur l'UEFA EURO 2024 et la Rapporteuse pour l'égalité de genre, et élit à l'unanimité et par acclamation:
 - en tant que Président du Comité : Adrian Dinca (Roumanie);
 - en tant que Vice-Président du Comité : Rodrigo Cavaleiro (Portugal);
 - en tant que Présidente du Groupe consultatif sur le suivi (T-S4 MON): Lucie Loubeyre (France);
 - en tant que Président du Groupe consultatif sur les questions juridiques et normatives (T-S4 LI): vacant; le Secrétariat assurera la modération de ce groupe jusqu'aux élections;
 - en tant que Président du Groupe consultatif sur la coopération internationale (T-S4 COOP): Martin Schlosser (Autriche);

- en tant que Président du Groupe de travail ad hoc sur l'UEFA EURO 2024 (Allemagne) : Adrian Dinca (Roumanie) ; et
 - en tant que Rapporteuse pour l'égalité de genre: Elena-Katharina Liedl (Autriche) ;
8. Se félicite de la mise en place du réseau des Magistrats responsables du sport (MARS) et charge le Secrétariat d'assurer la liaison avec cette instance, notamment afin d'examiner la faisabilité d'un mécanisme européen de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires d'interdiction de stade ;
9. Prend note de l'invitation à participer au Forum sur les droits humains dans le sport, qui se tiendra en format hybride le 30 juin 2023, sur le thème général de « la protection des données dans le sport », y compris l'échange d'informations dans la lutte contre les infractions/la criminalité et la reconnaissance faciale et la gestion des foules ;
10. Prend note que le Comité de direction de l'APES tiendra sa réunion annuelle les 8-9 juin 2023, à laquelle le président du T-S4 sera invité à participer, en particulier, à la session sur l'intégrité dans le sport ;
11. Charge le Groupe consultatif sur les questions juridiques et normatives (T-S4 LI) de rédiger des projets de recommandations ou des lignes directrices sur les sujets suivants:
- loi temporaire sur la sécurité, la sûreté et les services lors de grandes manifestations sportives;
 - octroi de licences, certification et inspection des enceintes sportives;
 - sécurisation de la station debout des supporters dans les tribunes d'enceintes sportives;
 - spécificités S4 des grands événements sportifs féminins ;
 - égalité, diversité et inclusion (EDI) dans les enceintes sportives;
 - sécurité et services en dehors des enceintes sportives (« Zone-ex » et fan zones);
 - santé publique lors des manifestations sportives: bonnes pratiques et retours d'expérience de la pandémie de COVID-19;
 - les enjeux des technologies de sécurité et de sûreté au regard des droits humains lors d'événements sportifs; et
 - suivre les discussions au niveau de l'UE sur un mécanisme européen de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et administratives d'interdiction de stade.

12. Convient de tenir, à sa prochaine réunion, un échange plus fourni sur l'efficacité des décisions d'interdiction collective de stade à l'encontre des supporters visiteurs ;
13. Charge le Groupe consultatif sur le suivi (T-S4 MON) de mettre à jour le programme des visites de suivi pour 2023-2025 ;
14. Prend note des rapports et des mesures correctives qui seront adoptés par l'UEFA et la France, à la suite des incidents de la finale 2022 de l'UEFA Champions League (Stade de France, Saint-Denis, 28 mai), dont on fera un état des lieux lors de sa prochaine réunion; et a proposé une visite de suivi en France au début de l'année 2024, dans le cadre des préparatifs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
15. Prend note des premières conclusions du questionnaire annuel de suivi de 2022 et a chargé le Secrétariat de circuler le projet de rapport d'ici la fin mai 2023, pour adoption par procédure écrite; et a convenu d'une nouvelle approche pour les prochains questionnaires, visant à intégrer des données de source ouverte et de permettre ainsi une analyse plus précise des incidents ;
16. Prend note d'un document préparé par le Secrétariat, avec des statistiques nationales de source ouverte sur la violence associée au sport, pour compléter le rapport annuel de suivi et être régulièrement mis à jour par les pays;
17. Prend note de l'évolution récente des cadres législatifs, réglementaires, administratifs et institutionnels au niveau national et a demandé aux délégations de mettre régulièrement à jour leurs profils de pays ;
18. Prend note du projet pilote français d'usage encadré d'engins pyrotechniques dans les stades et a décidé d'engager une discussion plus approfondie lors de la prochaine réunion ;
19. Prend note de l'état d'avancement du projet conjoint UE/CdE « Combattre le discours de haine dans le sport », dont on fera un point lors de la prochaine réunion ;
20. Salue la création du Réseau des correspondants nationaux des autorités de police du Conseil de l'Europe (également connu sous le nom de « Réseau police ») et la participation à sa conférence annuelle 2023, sur le thème « Activités de la police dans un contexte de violence et d'usage de la force », qui se tiendra à Strasbourg les 24 et 25 mai ; et
21. Convient de tenir sa quatrième réunion plénière à Strasbourg, si possible en personne, les 18-19 octobre 2023.